

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

### et des Décisions du Maire

#### Séance du Lundi 14 Octobre 2019.

L'An deux mille dix-neuf, le Lundi 14 octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

#### Étaient Présents :

23

P. RIO - D. ATIG - F. OGBI - Y. LE BRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - C. TAWAB KEBAY - P. TROADEC - S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR - M. AUBRY - C. RENKLICAY - S. GHENAIM - L. CAMARA - S. GIBERT - S. GAUBIER - K. OUKBI.

#### Absents Excusés Représentés :

7

A. ZERKAL REPRÉSENTÉ PAR D. ATIG - A. QAROUACH REPRÉSENTÉ PAR M. AUBRY - Y. ITOUA REPRÉSENTÉE PAR S. LAATIRISS - G. BAGAVANE REPRÉSENTÉ PAR C. TAWAB KEBAY - T. DIAWARA REPRÉSENTÉE PAR Y. BOUKANTAR - S. RAKOUB REPRÉSENTÉE PAR F. OGBI - A. LAMOTHE REPRÉSENTÉE PAR K. OUKBI.

#### Absents :

5

L. HERGAUX - C. M'PIANA - S. BENDIAB - D. DIARRA - G. BINOIS.

#### **Délibération N° DEL - 2019 - 0112 :** « *Voeu en faveur de l'implantation de l'enseigne O'marchéFRAIS et de la programmation commerciale du « Cœur de Ville - République* ».

L'implantation d'une nouvelle grande surface alimentaire sous l'enseigne O'marchéFRAIS au sein du futur « Cœur de Ville - République » permettra de répondre aux besoins d'offre commerciale pour toutes les grignaises et tous les grignois.

C'est l'aboutissement et la concrétisation d'une démarche volontariste de longue haleine POUR RÉUSSIR GRIGNY portée par la municipalité de Grigny en partenariat avec l'État et Grand Paris Sud, avec Grand Paris Aménagement, aménageur de la Z.A.C du Centre-Ville, et avec le soutien de l'EPARECA (Établissement Public d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux).

Cette grande surface O'marchéFRAIS constituera la locomotive du renouveau commercial attendu au sein de l'opération « Cœur de Ville - République » prévue de longue date pour parachever la Z.A.C du Centre-Ville.

L'enjeu est de créer à l'échelle de l'ensemble de Grigny un véritable Centre-Ville, un lieu commun pour tous les habitants, fédérant et renforçant les liens entre tous les quartiers (La Grande Borne, les copropriétés de Grigny II et le Village), à l'épicentre du territoire

DEL – 2019 - 0112

communal, sur des terrains libres de toute occupation, en dotant Grigny d'une armature commerciale digne d'une Commune de 30.000 habitants.

La réalisation de la Z.A.C du Centre-Ville et de l'opération « Cœur de Ville – République » avec la création de l'ensemble commercial en son sein constituent la clé de voûte du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du Plan Local d'Urbanisme de la Ville.

C'est aussi la pierre angulaire du Projet de Ville conçu à partir du début des années 1990 par la Ville et ses habitants et reconnu Grand Projet Urbain (G.P.U) par l'État en 1994.

Ce nouveau quartier programmé au titre de la Z.A.C du Centre-Ville créée en 1996 dont ce fut l'objet, se veut être une vitrine pour requalifier un territoire malmené et morcelé, en assurant une cohésion d'ensemble de façon harmonieuse du tissu urbain, en articulation avec les Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain déployés à la Grande Borne et à Grigny II.

Cette opération « Cœur de Ville – République » constitue la première action de l'axe 1 des priorités opérationnelles du volet urbain de la « feuille de route partagée pour le développement de Grigny 2030 » signée le 8 septembre 2016 entre la Ville, la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud et l'État.

Cette feuille de route fut annexée au Contrat d'Intérêt National (C.I.N) signé le 24 juin 2016 qui portait sur les engagements communs de l'État et des Collectivités Territoriales pour développer de manière stratégique et concertée les territoires dits de la Porte Sud du Grand Paris dont Grigny fait partie. La Z.A.C du Centre-Ville a donc été englobée dans l'Opération d'Intérêt National (O.I.N) dite d'aménagement de Grigny instaurée par décret en 2016.

La création de cet ensemble commercial est soutenue et accompagnée par les institutions et plus particulièrement par l'EPARECA depuis le départ de l'hypermarché qui occupait le centre commercial de Grigny II devenu obsolète et dont la mutation s'impose au titre de l'ORCOD-IN de Grigny II (Opération de Requalification de Copropriétés Dégradées d'Intérêt National).

L'EPARECA a en effet proposé, au travers d'une convention avec la Ville et Grand Paris Sud, d'acquérir les locaux commerciaux programmés au rez-de-chaussée d'immeubles d'habitation au sein du « Cœur de Ville – République ».

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C) s'est déjà prononcée en 2010 en faveur de la création de cet ensemble commercial qui n'a pas pu voir le jour principalement du fait des effets de la crise de 2008.

Les surfaces commerciales projetées sont d'une moindre ampleur mais il s'agit toujours de créer un Centre-Ville intégré dans son environnement, d'une grande mixité fonctionnelle et de nature à améliorer l'attractivité du territoire et la qualité de vie des habitants.

Ce nouveau pôle commercial structurant s'inscrit donc dans le cadre d'un projet global prévoyant divers locaux commerciaux mais également une offre diversifiée et élargie de logements, des locaux d'activités, des services ainsi qu'un cinéma multiplexe et un équipement culturel d'envergure.

DEL – 2019 - 0112

Cela participera à la dynamique de développement du territoire qui est à l'œuvre, la construction de plusieurs centaines de nouveaux logements étant programmée aux abords immédiats de cette nouvelle grande surface.

O'marchéFRAIS prévoit de créer 152 emplois durables et qualifiants.

Cette nouvelle armature commerciale s'inscrit parfaitement dans le cadre de la Charte de stratégie de développement commercial récemment signée entre Grand Paris Sud et Cœur d'Essonne Agglomération avec l'État.

Le site est déjà très bien desservi, notamment par le réseau routier, et bénéficiera prochainement d'une desserte exceptionnelle par les transports collectifs avec l'arrivée du T12 Express (Tram-Train Massy-Évry) et du Bus à Haut Niveau de Service « TZen4 », en interconnexion avec la ligne D du RER.

Il s'agit également de valoriser des projets s'inscrivant dans des démarches d'excellence environnementale où seront présents un réseau de chaleur alimenté par géothermie ainsi que différents espaces publics généreux et de qualité.

Enfin, le modèle commercial de cette enseigne O'marchéFRAIS proposera des produits dont le rapport qualité/prix sera parfaitement en adéquation avec les attentes et le pouvoir d'achat des grignoises et des grignois.

C'est pourquoi,

**Le Conseil Municipal,**

**Délibère, et,**

**Exprime** son soutien plein et entier en faveur de l'implantation de la nouvelle grande surface alimentaire sous l'enseigne O'marchéFRAIS et de la réalisation de la programmation commerciale du « Cœur de Ville – République »

**Dit** qu'une copie de la présente délibération sera remise aux membres de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (C.D.A.C) qui sera amenée à se prononcer sur la demande d'Autorisation d'Exploitation Commerciale (A.E.C) de cette nouvelle grande surface alimentaire sous l'enseigne O'marchéFRAIS

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,



Le Maire,

Philippe RIO

Vote : **Pour :** 28  
**Ne prennent pas part au vote :** 2 ( K. OUKBI - A. LAMOTHE)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : 17 OCT. 2019

Transmis au contrôle de légalité le : 17 OCT. 2019